

## COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de  
VAUCLUSE

Arrondissement  
de CARPENTRAS

**Séance du 5 avril 2023**

Nombre de membres  
En exercice : 27  
Présents : 25  
Votants : 27

*L'An deux mille vingt-trois, le cinq avril à dix-neuf heures,*

*le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment  
convoqué le 28 mars 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la  
Loi, dans le lieu habituel de ses séances,*

*Sous la présidence de **Philippe de BEAUREGARD, Maire.***

**N°2023/DELIB/018**

**Objet :**  
*Affectation des  
résultats 2022  
Budget Principal 2023*

**Rapporteur :**  
*Liliane DIAZ*

**Présents :** Liliane DIAZ, Hervé AURIACH, Sylvette GILL, Jean-Michel MARLOT, Christine WINKELMANN, Antonio MUGA, Renée SOVERA, Jean-Luc DA COSTA, adjoints. Christiane VEZIAN, Raymond KARASZI, Francine DENEUX, Laurence TURCHINI, Martine KOENIGER, Patricia ROCHE, Patrick FARRE, Gérard THON, Elvire TEOCCHI, Isabelle LATARD, Jean-Baptiste SAVIN, Richard BRANCORSINI, Jean-François NORMANI, Françoise VIRLOUVET, Chantal BERGEL et Claude CHEVALIER, Conseillers Municipaux.

**Procurations :** Jean-Paul LENER ayant donné procuration à Antonio MUGA, Christophe LACROIX ayant donné procuration à Sylvette GILL.

**Absents excusés :** Néant.

**Considérant la désignation de Madame Renée SOVERA, comme  
secrétaire de séance,**

**Le Conseil Municipal,**

En application de l'instruction budgétaire et comptable M 14, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2022 du budget principal de notre commune.

Le Compte Administratif de la Commune, pour l'année 2022, fait apparaître les résultats suivants :

**BUDGET PRINCIPAL**

		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	5 936 324.60	5 505 564.18	+ 430 760.42		+ 430 760.42
	Section d'investissement	1 058 017.47	919 269.63	+ 138 747.84	+ 70 019.26	+ 208 767.10
Restes à réaliser	Section d'investissement	351 160.00	303 249.91	/	/	+ 47 910.09

L'excédent de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2022 du budget principal de la commune s'élève à : 430 760.42 €,

Vu le résultat de clôture excédentaire de la section d'investissement qui s'élève à : 208 767.10 €,

Vu le solde des restes à réaliser qui s'élève à : + 47 910.09 €,

Vu l'avis de la Commission des finances réunie le 30 mars 2023,

**DECIDE à l'unanimité des votants – 4 ABSTENTIONS** (Jean-Baptiste SAVIN, Richard BRANCORSINI, Jean-François NORMANI et Françoise VIRLOUVET) :

- D'approuver l'affectation des résultats constatés à la clôture de l'exercice 2022 du budget principal comme suit :
- Affectation de l'excédent de la section de fonctionnement d'un montant de 430 760.42 € en recette d'investissement au compte 1068,
  - Le résultat de clôture excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 208 767.10 € sera repris en recettes au compte 001 de la section d'investissement.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,  
Maire



Madame Renée SOVERA,  
Secrétaire de séance

Publié le : 13 AVR. 2023

Transmis en Préfecture de Vaucluse le : 11 AVR. 2023

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



84029 Code INSEE	CAMARET SUR AYGUES BUDGET ANNUEL	2022
---------------------	-------------------------------------	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal  
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 27  
 Nombre de membres présents : 25  
 Nombre de membres exprimés : 27  
 VOTES :  
 Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 4

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	430 760,42
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
<b>C Résultat à affecter</b> <b>= A. + B. (hors restes à réaliser )</b> <b>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>	<b>430 760,42</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	208 767,10
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	47 910,09
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>0,00</b>
<b>AFFECTATION =C. = G. + H.</b>	<b>430 760,42</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	430 760,42
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	0,00
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00  
 (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.  
 (3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.  
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.  
 (4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Maire, Philippe de BEAUREGARD, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 14/04/2023 et de la publication le

A Camaret sur Aigues, le



